

1. OBJET :

La présente procédure a pour objectif de définir les règles d'utilisation des marques de certification : Certificat et Logo relatives à la **CERTIFICATION** des systèmes de management.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE :

- ISO 17021-1 :2015 : Évaluation de la conformité - Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management.
- Procédure de certification de VERA Conformité.

3. REGLES D'UTILISATION DES MARQUES :

a. Utilisation du Certificat :

Le certificat délivré par VERA prouve de manière officielle que le système de management de l'organisme certifié est en conformité avec les exigences de la norme objet de l'évaluation.

Le certificat précisera :

- La raison sociale de l'Entreprise et son adresse.
- La ou les norme(s) de références.
- Le domaine d'activité (activités, produits ou services) certifié et périmètre (sites concernés).
- Le numéro du certificat et la période de sa validité (dates de délivrance et expiration du cycle de certification actuel).
- Le champ d'application de la certification (activités, produits ou services couverts),

Le certificat est valable pour une période de trois ans à partir de sa date d'émission



Cette certification n'implique pas la certification des produits ou des services fournis par l'Entreprise et ne l'exempte pas de ses obligations légales.

A la réception de son certificat, l'organisme devra s'abstenir de toute déclaration trompeuse concernant le statut de sa certification. Il veillera à ce que toute mention de sa certification se limite aux activités et sites couverts par sa certification et ne soit pas confondu avec une certification « produit ».

En cas de modification de la portée de la certification, l'organisme certifié s'engage à utiliser le certificat et/ou la marque de certification en tenant compte de la portée et/ou domaine modifié.

A la fin de la certification, l'organisme certifié s'engage à cesser immédiatement toute utilisation de la marque de certification.

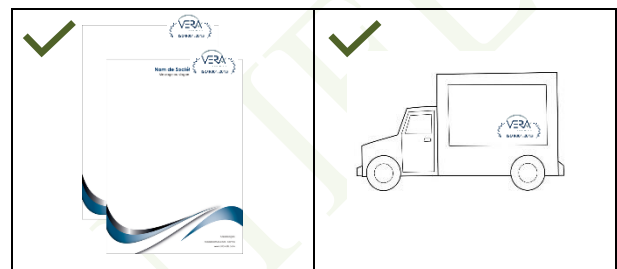
b. Gestion et utilisation du Logo :

Le certificat est délivré avec le logo de certification mentionnant la norme retenue.



Ce logo, sans être modifié, pourra être utilisé pour promouvoir la certification du système de management de l'organisme sur les supports documentaires ou publicitaires de la façon suivante :

- Reproduire le logo de certification VERA sur les documents promotionnels, documentaires et publicitaires (y compris les sites Internet et les véhicules).



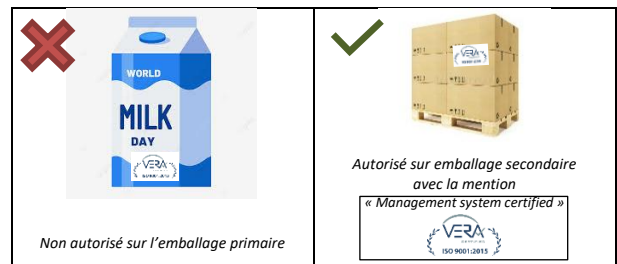
- Imprimer la marque dans le respect des couleurs communiquées par VERA Conformité ou en noir et blanc.

Colorimétrie

RVB : 43 72 106
CMYN : 90 68 35 23
HEX : #2B486A

RVB : 134 155 160
CMYN : 51 28 31 8
HEX : #869BA0

- Le logo de certification ne pourra en aucun cas être associé aux produits ou services de l'organisme de façon que cela porte à croire qu'ils sont eux-mêmes certifiés par VERA. De ce fait, Il ne pourra être appliqué sur le produit lui-même, sur sa documentation ou son emballage direct.
- Il ne pourra être apposé sur les rapports de laboratoire d'essai, sur les rapports d'étalonnage ou d'inspection ou sur les certificats.



L'organisme certifié s'engage à cesser toute utilisation des marques (certificats et logos) de certification si cela est jugé non conforme, inacceptable ou trompeur par VERA Conformité.

VERA CONFORMITÉ se réserve le droit de suspendre, retirer ou annuler les certificats délivrés, à n'importe quel moment durant leurs périodes de validité si l'organisme se livre à une utilisation abusive des marques de certification ou du logo VERA CONFORMITÉ ou nuit à l'image de marque de VERA CONFORMITÉ.

Il est fortement recommandé que l'organisme certifié consulte VERA Conformité pour toute question liée à l'utilisation des marques de certification. VERA CONFORMITÉ contrôle l'utilisation des logos et certificats au cours des visites de suivi périodiques.